



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits**

2010

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits
2010**

Préparé pour le
Comité des sous-ministres adjoints responsables de l'éducation postsecondaire (SMAEP)

Avril 2010

Par le
Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits

Table des matières

Mise à jour apportée en 2010 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits	1
Introduction	1
Stratégie recommandée	1
Situation actuelle	1
Orientations futures.....	2
Alberta	3
Communication des principes ministériels	3
Adoption des principes ministériels.....	3
Cadre d'action triennal	3
Champs d'action prioritaires.....	4
Recherche	5
Groupe de travail	6
Colombie-Britannique.....	7
Aperçu.....	7
Communication et adoption des principes ministériels	7
Principaux projets et activités terminés en 2009-2010	8
Projets et activités prévus pour 2010-2011	14
Manitoba	15
Communication et adoption des principes ministériels	15
Progrès importants, 2009-2010	15
Priorités.....	16
Recherche	17
Groupe de travail	17
Nouveau-Brunswick	18
Communication des principes ministériels	18
Adoption des principes ministériels.....	18
Cadre d'action triennal	18
Champs d'action prioritaires.....	19
Recherche	19
Groupe de travail	19
Terre-Neuve-et-Labrador	20
Communication des principes ministériels	20
Adoption des principes ministériels.....	20
Cadre d'action triennal	20
Champs d'action prioritaires.....	21
Recherche	21
Groupe de travail	21
Territoires du Nord-Ouest.....	22
Communication et adoption des principes ministériels	22
Adoption des principes ministériels.....	22
Cadre d'action triennal	22
Champs d'action prioritaires.....	22
Groupe de travail	22
Nouvelle-Écosse	24
Communication des principes ministériels	24
Adoption des principes ministériels.....	24

Cadre d'action triennal	24
Champs d'action prioritaires.....	24
Groupe de travail	24
Nunavut	25
Communication des principes ministériels	25
Adoption des principes ministériels.....	25
Cadre d'action triennal	25
Champs d'action prioritaires.....	25
Recherche	26
Groupe de travail	26
Ontario.....	27
Communication et adoption des principes ministériels	27
Vue d'ensemble	27
Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation	27
Champs d'action prioritaires.....	29
Recherche	30
Groupe de travail	31
Île-du-Prince-Édouard	32
Communication des principes ministériels	32
Adoption des principes ministériels.....	32
Cadre d'action triennal	32
Champs d'action prioritaires.....	32
Groupe de travail	33
Québec.....	34
Communication des principes ministériels	34
Adoption des principes ministériels.....	34
Cadre d'action triennal	34
Champs d'action prioritaires.....	34
Groupe de travail	36
Saskatchewan	37
Communication des principes ministériels	37
Adoption des principes ministériels.....	37
Cadre d'action triennal	38
Champs d'action prioritaires.....	38
Recherche	38
Groupe de travail	38
Yukon	39
Communication des principes ministériels	39
Adoption des principes ministériels.....	39
Cadre d'action triennal	39
Champs d'action prioritaires.....	39
Recherche	39
Groupe de travail	39

Annexe : Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Mise à jour apportée en 2010 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits

Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités de même qu'entre les provinces et territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et lui ont demandé d'élaborer des stratégies pancanadiennes. La présente mise à jour est la quatrième apportée par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits depuis la création de ce groupe de travail.

Stratégie recommandée

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et territoires, il a été convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux et territoriaux de transfert des crédits. Chaque province et chaque territoire s'est donc engagé à revoir ses mécanismes de transfert de crédits actuels et à élaborer un cadre d'action pour améliorer, entre 2002 et 2005, son système de transfert des crédits, et ce, en fonction de ses propres priorités.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe I), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits. Comme l'ont recommandé les membres du Comité des sous-ministres adjoints responsables de l'éducation postsecondaire, cette déclaration a été examinée et modifiée et a reçu l'approbation des ministres en juillet 2009.

Le présent rapport résume les mesures prises par les provinces et territoires membres du groupe de travail.

Situation actuelle

Fait important, les recommandations approuvées portent sur l'établissement d'objectifs provinciaux et territoriaux s'appuyant sur les priorités, les finances et la structure postsecondaire de chaque province et chaque territoire. Tout en reconnaissant le droit de chaque province et de chaque territoire de déterminer les objectifs de son système postsecondaire, le CMEC exhorte les provinces et territoires à donner la priorité aux stratégies qui favorisent le mouvement entre les secteurs postsecondaires et à offrir à la population étudiante des itinéraires clairs plus nombreux grâce à une information plus rapide et exacte.

Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment où cette initiative a débuté ont continué à l'accroître et à l'améliorer. D'autres, où les stratégies de transfert des crédits sont moins élaborées, ont réalisé des progrès modestes ou importants, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, la multiplication des ententes dans les programmes ciblés et une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Plusieurs membres du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits ont assisté à la quatrième Assemblée générale annuelle du Consortium pancanadien des admissions et du transfert qui s'est tenue du 22 au 24 juin 2009, à Fredericton, Nouveau-Brunswick. Cette réunion a permis de discuter de manière adéquate à l'échelle pancanadienne des questions relatives au transfert des crédits et aux pratiques exemplaires.

Il a été annoncé le 24 septembre 2009 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, que les universités et collèges du Canada atlantique avaient signé un protocole d'entente qui prévoit une collaboration accrue entre établissements et une amélioration du temps de traitement, rendant ainsi plus homogène l'expérience éducative des étudiantes et étudiants en ce qui concerne l'obtention de leurs diplômes postsecondaires.

Orientations futures

L'ensemble des instances ont signalé qu'elles poursuivraient au cours des prochaines années leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures.

Alberta

Communication des principes ministériels

Depuis sa création en 1974, l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) facilite la conclusion d'ententes de collaboration et incite les établissements postsecondaires à coopérer entre eux de façon à améliorer le processus d'admission et à multiplier les itinéraires d'apprentissage.

L'ACAT revoit de façon périodique ses principes et y apporte les changements nécessaires pour assurer qu'ils sont appropriés pour le conseil et compatibles avec les principes pancanadiens. L'ACAT a passé en revue ses principes en 2005 et en 2008 pour veiller à ce qu'ils soient bien alignés sur son modèle de gouvernance et à ce qu'ils correspondent plus fidèlement à la vision de Campus Alberta. Il a approuvé les principes modifiés et les a publiés dans son document sur ses politiques, ses principes et ses procédures, accessible à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/PPP.pdf>.

Adoption des principes ministériels

Les établissements postsecondaires membres du système de transfert de l'Alberta s'engagent à respecter les principes, les politiques et les procédures de l'ACAT, tels qu'ils sont énoncés dans le document susmentionné.

Cadre d'action triennal

L'ACAT publie chaque année un plan d'activité triennal qui cible les priorités pour l'amélioration du système de transfert de l'Alberta. Le conseil a approuvé le plan d'activité 2009-2012 et l'a présenté au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta. Certaines des principales stratégies définies dans le plan d'activité de 2009-2012 de l'ACAT consistent à réaliser ce qui suit :

- Veiller à ce que l'ACAT soit aligné sur le *Public Agencies Governance Framework* (cadre de gouvernance des organismes publics)
- Veiller à ce que les Albertaines et Albertains aient accès à des informations de qualité en améliorant les mécanismes de communication et en modernisant les outils
- Rehausser le rôle de l'ACAT dans la recherche et l'élaboration de politiques afin d'assurer l'amélioration constante du système d'admission et de transfert
- Continuer à mettre en œuvre le plan d'activité provincial sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA)

Le plan d'activité intégral peut être consulté à <http://www.transferralberta.ca/pdfs/BusinessPlan.pdf>.

L'ACAT fait rapport au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta et publie un rapport annuel sur ses réalisations de l'année financière précédente. Le rapport

annuel 2008-2009 est accessible à <http://www.transferralberta.ca/pdfs/AnnualReport.pdf>.

Principales réalisations récentes :

- Poursuite des travaux avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta afin d'assurer pour les élèves du secondaire une transition réussie entre les niveaux secondaire et postsecondaire, ainsi que de meilleures occasions d'admission à des programmes d'études postsecondaires.
- Reconnaissance des efforts du réseau de personnes-ressources de l'ACAT pour le postsecondaire, à la suite de l'accroissement du nombre d'ententes de transfert dans la province. Des services de communication et de formation relativement à l'ACAT ont été fournis.
- Approbation d'une analyse de cas, aux fins d'un projet de recherche sur les pratiques exemplaires favorisant la progression des apprenantes et apprenants et désignation d'un comité consultatif chargé de l'orientation de ce travail.
- Amélioration du site Web de l'ACAT et du guide de transfert en ligne pour rendre l'information sur l'admission et le transfert plus attrayante et facile à utiliser.
- Visites de certains établissements postsecondaires faisant partie du système de transfert de l'Alberta.
- Apport de conseils dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta, en ce qui concerne l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA).
- Parrainage et participation à la conférence pancanadienne annuelle de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA).

Champs d'action prioritaires

L'ACAT ciblera de façon prioritaire plusieurs activités clés, dont les suivantes :

- Mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance aligné sur le *Public Agencies Governance Framework* (cadre de gouvernance des organismes publics) du gouvernement de l'Alberta, de même que sur le *Roles and Mandates Policy Framework* (cadre stratégique des rôles et des mandats) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta.
- Accroissement des travaux d'articulation et considération visant la mise en œuvre d'un modèle révisé d'articulation qui corresponde à la vision de Campus Alberta.
- Mise en œuvre de recommandations tirées du *Learner Progressions Best Practices Research Project Final Report* (rapport final du projet de recherche sur les pratiques exemplaires favorisant la progression des apprenantes et apprenants) et travaux supplémentaires sur les transferts en blocs.
- Vérification visant à assurer que les apprenantes et apprenants, de même que les parties intéressées, disposent d'informations précises et opportunes sur les conditions d'admission, les occasions de transfert relativement à des cours ou des programmes et les politiques de transfert.

- Chercher particulièrement à améliorer le système en privilégiant la recherche et la communication et en favorisant les partenariats, tout en continuant à contribuer aux travaux du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action *Advancing PLAR in Alberta* (promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis en Alberta) qui a été publié en octobre 2008. La mise en œuvre de ce plan d'action a commencé en avril 2009, par la nomination d'une personne responsable de la gestion du projet. À titre de première étape, une évaluation de l'environnement a été effectuée auprès de 19 établissements postsecondaires publics, dans le but de recenser les pratiques existantes et les enjeux en matière d'ÉRA. Les résultats de cette analyse sont énoncés sommairement dans un rapport qui aidera à orienter les étapes suivantes. De plus, un comité formé de personnes représentant les parties intéressées par l'ÉRA a été formé et s'est réuni à quelques reprises. Le but consiste, pour le comité, à appuyer la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'ÉRA, en procurant de l'expertise et des conseils généraux et pour ses membres, à promouvoir la mise en œuvre du plan au sein de leurs établissements et organismes respectifs.

De plus, l'ACAT maintient à jour l'*Alberta Transfer Guide* (guide de transfert de l'Alberta), publié annuellement, et le site Web du conseil, qui fournit de l'information sur les admissions et le transfert. Le guide de transfert, offert en ligne et en version imprimée, contient toutes les ententes de transfert signées depuis 1993-1994.

Recherche

L'ACAT tire parti des efforts de recherche en utilisant les données pour éclairer et améliorer le système. À titre d'exemple, il ajoute à la *Graduate Outcomes Survey* (enquête sur les résultats des diplômées et diplômés) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie (publié à http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/grad_outcomes_survey_2003_04.pdf) des questions ciblées sur le transfert.

Les établissements membres de l'ACAT présentent annuellement des rapports sur leurs effectifs transférés d'un autre établissement. Ces rapports offrent un aperçu des tendances liées à la mobilité entre les établissements postsecondaires de l'Alberta et entre ceux-ci et les établissements de l'extérieur de la province. Le rapport 2008 sur les tendances des transferts (*Transfer Patterns Report*) est accessible à http://www.transferralberta.ca/pdfs/Mobility_Tables_ReportNew.pdf. Le rapport 2009 sera publié en ligne, au cours de l'automne 2010.

La consultation de groupes de discussion constitués d'étudiantes et étudiants a été menée pour recueillir de l'information sur l'expérience vécue par les personnes transférées.

Groupe de travail

L'ACAT recommande fortement que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts, car il s'agit d'un forum utile où les instances peuvent travailler ensemble pour améliorer les possibilités de transfert à l'échelle du Canada.

L'ACAT participe également, à titre de membre, au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), dont le mandat est de faciliter l'adoption de politiques et de pratiques favorables à la mobilité étudiante au sein des provinces et territoires et entre ceux-ci ainsi qu'à la transférabilité des crédits, et ce, afin d'accroître l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada.

L'ACAT et le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique) entretiennent entre eux des relations de travail étroites. À la suite de la conclusion d'un accord interprovincial entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ces deux conseils ont négocié et signé un protocole d'entente. En mai 2009, le conseil de l'ACAT a approuvé une politique permettant aux établissements qui décernent des grades en Colombie-Britannique de faire une demande en vue de devenir membres de l'ACAT. Les critères sur lesquels se fondera le conseil pour évaluer les propositions provenant d'établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique, désireux de faire partie du système de transfert de l'Alberta, sont énoncés à www.transferalberta.ca, sous le titre *Reports and Publications* (rapports et publications).

L'ACAT coopérera aussi plus étroitement avec sa province voisine, la Saskatchewan, pour explorer la possibilité d'un protocole englobant à la fois la transférabilité des crédits et les systèmes d'évaluation et de reconnaissance des acquis, ainsi que pour envisager d'autres mécanismes susceptibles d'améliorer la transférabilité et la mobilité étudiantes entre les deux provinces.

Colombie-Britannique

Le présent rapport résume les travaux et activités menés à bien par le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Il a pour but d’informer le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] des mesures prises par la province pour faciliter la mobilité des étudiantes et étudiants et le transfert de crédits, conformément aux principes énoncés dans la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009).

Aperçu

Le BCCAT a été créé par le gouvernement provincial en 1989. Il a pour mandat de faciliter les mécanismes d’admission, d’articulation et de transfert entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Plus précisément, il : a) incite les établissements à adopter des politiques et des pratiques en matière de transférabilité des cours à unité postsecondaires, de sorte que les crédits accordés dans un établissement puissent servir à l’obtention d’un diplôme dans un autre établissement postsecondaire, et b) examine les problèmes liés à la capacité, à la demande et à la mobilité étudiante et recommande des politiques et des pratiques pour les admissions directes et les transferts. Le BCCAT n’a pas le pouvoir de légiférer ni de réglementer et reçoit une subvention annuelle du ministère responsable des établissements postsecondaires.

Ses membres sont sélectionnés dans le système d’éducation et sont nommés par le ministre. Ils veillent à accomplir le mandat du conseil dans le meilleur intérêt du système. Ils ne sont pas les représentantes et représentants officiels de l’établissement ni de la région auxquels ils sont rattachés. Le BCCAT exécute son travail avec l’aide de divers comités permanents, dont les membres travaillent dans le système postsecondaire : le comité du transfert et de l’articulation; le comité des admissions; le comité des personnes-ressources des établissements; le comité de recherche; et le comité consultatif de la planification des études. Des comités consultatifs et des groupes affectés à certaines tâches sont créés selon les besoins. Pour en savoir davantage sur l’ampleur des travaux du BCCAT, consulter les trois sites Web : bccat.ca, bctransferguide.ca et educationplanner.ca. (Le rôle et les responsabilités du BCCAT sont détaillés à bccat.ca/pubs/activities.pdf.)

Communication et adoption des principes ministériels

Les principes et les directives du BCCAT sur le transfert de crédits sont conformes aux principes du CMEC. Ils sont en vigueur en Colombie-Britannique depuis 1975 (bien qu’ils aient été modifiés au fil des ans) et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits dans la province. Ils figurent à l’adresse bccat.ca/articulation/principles.cfm.

Principaux projets et activités terminés en 2009-2010

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail détaillé et, à la fin de l'année financière, produit un rapport annuel qui donne un aperçu de ses réalisations et renvoie aux rapports de recherche terminés, aux bulletins et aux publications connexes.

L'énoncé ci-dessous décrit brièvement les travaux et les principales activités que le BCCAT a entrepris en 2009-2010. Le tout sera présenté en détail dans le rapport annuel 2009-2010, qui sera publié en avril 2010, et sera alors affiché sur le site Web du BCCAT^a.

1) *Réunion annuelle conjointe*

Cette année, plutôt que de tenir deux réunions annuelles distinctes, soit l'une pour les présidentes et présidents des comités chargés de l'articulation et le personnel de liaison aux systèmes et une autre pour les personnes-ressources des établissements, nous avons décidé de convoquer ces deux groupes à une seule réunion annuelle le 6 novembre 2009. Les nombreux participants et participantes ont assisté notamment aux présentations suivantes :

- Présidence : un événement olympique
- Établir un engagement à l'égard de l'articulation : *The Flexible Pre-Major* (exigences préalables souples)
- Mobilité des étudiantes et étudiants : Qui va où?

Le nouveau format s'est avéré très efficace, puisque les participantes et participants ont eu la possibilité d'échanger et de se renseigner sur les rôles et les perspectives dans le contexte élargi du système de transfert de la Colombie-Britannique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cet événement, visiter bccat.ca/jam.

2) *Colloque sur les programmes menant à un grade offerts en partenariat*

À la suite de la réussite du premier colloque, organisé par le BCCAT en 2007, nous avons convenu de tenir un deuxième événement afin de stimuler le dialogue sur les pratiques exemplaires et les embûches dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes menant à un grade offerts en partenariat dans le système postsecondaire de la Colombie-Britannique. Les partenariats pour l'attribution de grades sont définis comme des ententes visant à garantir aux étudiantes et étudiants qui maintiennent des notes adéquates dans un programme d'études postsecondaires qu'ils pourront poursuivre leurs études dans un autre établissement. Cette « garantie », assurant qu'une place sera disponible dans un autre établissement, distingue les programmes menant à un grade offerts en partenariat des autres modèles de transfert entre établissements.

¹ Les rapports annuels et les autres publications du BCCAT figurent sur le site Web de l'organisation, à l'adresse bccat.ca/publications. Le rapport annuel 2008-2009, à l'adresse bccat.ca/pubs/ar08-09.pdf, décrit en détail les travaux et activités menés à bien pendant le dernier exercice.

Des cadres supérieurs et des membres du corps professoral de l'ensemble du système postsecondaire de la Colombie-Britannique ont participé au colloque afin de se renseigner sur les mécanismes des ententes de partenariat dans une variété de disciplines, les défis à prévoir dans l'élaboration de telles ententes, les avantages que représentent celles-ci pour les étudiantes et étudiants, les leçons tirées de l'expérience de collègues et davantage. Pour de plus amples renseignements, visiter bccat.bc.ca/degree/.

3) Recherche sur la mobilité des étudiantes et étudiants : prochaines étapes (nouvel examen du modèle)

Depuis quelques années, la compréhension de la mobilité des étudiantes et étudiants transférés selon les méthodes traditionnelles et de celle de l'ensemble de la population étudiante progresse rapidement. La participation du BCCAT à la recherche sur la mobilité est réalisée en étroite collaboration avec le *Student Transitions Project* – STP (projet relatif aux transitions des étudiantes et étudiants), qui est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et du Développement du marché du travail et les établissements postsecondaires publics de la province. Ce projet vise à relier toutes les données sur la population étudiante des établissements postsecondaires publics et du système d'éducation de la maternelle à la fin du secondaire pour répondre aux questions sur les transitions.

Des recherches récentes du STP (voir bccat.ca/pubs/rr_mobility09.pdf et d'autres rapports à aved.gov.bc.ca/student_transitions) indiquent que, même si un nombre considérable d'étudiantes et étudiants fréquentent des universités de recherche en Colombie-Britannique en suivant les méthodes traditionnelles de transfert, la mobilité étudiante au niveau postsecondaire s'observe surtout entre des établissements qui ne sont pas axés sur la recherche. À la lumière de l'ampleur de cette mobilité étudiante et des changements considérables qui se sont produits dans la désignation et les mandats des établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique, le BCCAT a organisé une séance de visualisation d'avenir, à l'automne 2009, afin de réexaminer le cadre de recherche et les définitions utilisés dans le contexte du transfert des étudiantes et étudiants, et ce, en vue d'élargir l'horizon de recherche pour tenir compte de la mobilité de toute la population étudiante de la Colombie-Britannique au niveau postsecondaire ainsi que pour évaluer la portabilité des crédits et la réussite des étudiantes et étudiants.

Après la séance, le personnel du BCCAT a préparé un document et a invité un public élargi à discuter de la nature évolutive du système de transfert et du besoin de changer notre façon de concevoir et de mesurer la mobilité et la réussite des étudiantes et étudiants à l'intérieur de ce système. Le document sera finalisé une fois qu'il aura été présenté au BCCAT en mars 2010.

4) Réussite des étudiantes et étudiants : rapports sur les profils

Cette année, le BCCAT a publié cinq rapports établissant le profil des étudiantes et étudiants ayant bénéficié d'un transfert de crédits à une université de la Colombie-Britannique au cours de

la période de 2003-2004 à 2007-2008. Le BCCAT a retenu les services des bureaux de recherche institutionnelle de l'Université Simon Fraser, de l'Université Thompson Rivers, de l'Université de Victoria, de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'Université du nord de la Colombie-Britannique pour mener ces études (qui sont publiées tous les cinq ans). Ces rapports procurent des données démographiques et des renseignements détaillés sur le rendement des étudiantes et étudiants « transférés » et établissent certaines comparaisons avec la période de cinq ans précédente.

Les données indiquent le nombre d'étudiantes et étudiants transférés, l'établissement d'origine, le nombre de crédits transférés, les programmes auxquels ils se sont inscrits et les mesures du rendement après le transfert. Le rendement scolaire des étudiantes et étudiants transférés est comparé à celui des étudiantes et étudiants admis directement après le secondaire. Un bulletin résumant les constatations énoncées dans ces cinq rapports devrait être publié au printemps 2010.

Les cinq rapports sur les profils des étudiantes et étudiants sont accessibles aux adresses suivantes :

- bccat.ca/pubs/SFUProfile0708.pdf
- bccat.ca/pubs/TRUProfile0708.pdf
- bccat.ca/pubs/UBCProfile0708.pdf
- bccat.ca/pubs/UNBCProfile0708.pdf
- bccat.ca/pubs/UVICProfile0708.pdf

5) Autres publications et ressources

- ***Research Results: How Much Academic Instruction Occurs Outside Research Universities in BC?*** (résultats de recherche : quelle est la proportion d'enseignement universitaire à l'extérieur des universités de recherche en Colombie-Britannique?)
 - Produit par : Bob Cowin, décembre 2009
 - bccat.ca/pubs/rr_academic.pdf
- ***Research Results: A Fifteen-Year Portrayal of BC Young Adults*** (résultats de recherche : observation de jeunes adultes de la Colombie-Britannique sur un période de 15 ans)
 - Produit par : Lesley Andres, décembre 2009
 - bccat.ca/pubs/rr_dec09.pdf
- ***Inter-Provincial Post-Secondary Student Mobility (mobilité interprovinciale de la population étudiante du niveau postsecondaire)***
 - Produit par : Jill Lawrance, novembre 2009
 - bccat.ca/pubs/interprovincial.pdf

- **Engage – Fall 2009 (engagement – automne 2009)**
 - Produit par : le BCCAT, novembre 2009
 - bccat.ca/pubs/engagefall09.pdf

- **Special Report: Credit Transfer – Models and Systems in BC, North America and Beyond (rapport spécial : transfert de crédits – modèles et systèmes en Colombie-Britannique, en Amérique du Nord et au-delà)**
 - Produit par : Finola Finlay, directrice adjointe BCCAT, octobre 2009
 - bccat.ca/pubs/sr_transfermodels.pdf

- **The Articulation Committee Companion: 2009 Edition (guide du comité d'articulation : édition 2009)**
 - Produit par : BCCAT, août 2009
 - bccat.ca/pubs/companion.pdf

6) Communications et sites Web

L'élaboration et le perfectionnement des ressources Web du BCCAT s'inscrivent dans un processus continu. Cette année, un certain nombre d'améliorations ont été apportées pour rendre les sites plus efficaces et plus conviviaux.

Les principales priorités pour 2009-2010 étaient les suivantes :

- Donner suite aux recommandations issues de l'examen externe du guide de planification des études (voir bccat.ca/pubs/EPreview.pdf) et de l'équipe du projet.
- Renouveler les concepts graphiques (l'apparence et l'impression qui s'en dégage) des trois sites Web du BCCAT : bccat.ca, educationplanner.ca et bctransferguide.ca
- Intégrer au guide de planification des études les renseignements de l'*Industry Training Authority – ITA* (commission de la formation industrielle) en matière de métiers et de formation d'apprentissage.
- Établir une limite d'un an pour les demandes d'articulation dans le *Transfer Credit Evaluation System – TCES* (système d'évaluation des équivalences) afin d'améliorer les processus et l'efficacité de l'articulation.

Entre-temps, le BCCAT a poursuivi ses efforts pour faire connaître ses ressources et pour aider et encourager les étudiantes et étudiants à planifier leurs études postsecondaires. Il y a eu une campagne publicitaire d'une durée d'un an dans les autobus et l'aérotrain, et une campagne semblable est prévue pour la période des Jeux olympiques 2010 de Vancouver. Les publicités présentent EducationPlanner.ca et BCTransfGuide.ca à titre d'outils de planification essentiels destinés à la population étudiante. Elles sont placardées sur des autobus dans chaque région de la province, sur des voitures de l'aérotrain et sur le *Canada Line* (ligne Canada) de même que dans des stations choisies dans toute vallée du Bas-Fraser.

Le BCCAT a aussi entrepris d'autres initiatives de promotion, participé à des salons de l'emploi et de l'éducation et fait des présentations et des démonstrations pour aider les étudiantes et étudiants, les conseillères et conseillers et les praticiennes et praticiens à utiliser ses ressources Web.

7) Collaboration entre systèmes

a) Activités à l'intérieur de la Colombie-Britannique

Au besoin, le BCCAT prête sa participation ou ses conseils à divers organismes et comités du secteur postsecondaire de la Colombie-Britannique dans le cadre de projets mixtes. Le BCCAT consulte en outre le personnel du ministère et le tient informé de ses activités et projets tout en se tenant au fait de ce qui, dans l'évolution de la situation du gouvernement pourrait concerner son travail.

b) Activités pancanadiennes et interprovinciales

Le BCCAT joue également un rôle prépondérant sur la scène plus vaste des transferts de crédits, s'efforçant de faciliter l'amélioration des politiques et pratiques favorables à la population étudiante afin de renforcer et d'appuyer les mécanismes de transferts interprovinciaux, dont voici trois exemples :

- **Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)**

Les membres du personnel du BCCAT ont participé à la réunion du CPCAT, à Fredericton (Nouveau-Brunswick), en juin 2009. (Voir pccat.ca pour plus de détails). L'assemblée annuelle 2010 du CPCAT sera organisée par le BCCAT à Vancouver (du 23 au 25 juin 2010).

En juin 2008, le CPCAT a formé le Sous-comité de la recherche et l'a chargé d'élaborer et de superviser un cadre de programmation de la recherche. Le sous-comité comprend des membres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le BCCAT fournit des services de secrétariat pour le projet et coordonne celui-ci en plus de présider le sous-comité, dont le premier projet de recherche consiste à élaborer des rapports pancanadiens sur les profils des étudiantes et étudiants ayant bénéficié d'un transfert de crédits. Le projet consistera notamment à analyser les dossiers de quatre ou cinq universités canadiennes au cours d'une période de plusieurs années afin de déterminer le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits qui avaient auparavant obtenu des crédits d'un établissement postsecondaire public dans une autre province ou un autre territoire et à examiner leur taux de réussite. Le plan consiste à élaborer un rapport sur les profils à chaque université ainsi qu'un rapport sommaire compilant les résultats des rapports des diverses universités.

- **Politiques de transfert entre la Colombie-Britannique et l'Alberta**

À la suite de vastes consultations avec les parties intéressées, le BCCAT a finalisé une politique visant l'inclusion des établissements postsecondaires de l'Alberta dans le

système de transfert de la Colombie-Britannique. (Voir bccat.ca/pubs/albertapolicy.pdf.) La politique stipule que seuls les établissements de l'Alberta qui sont en mesure de prouver que des activités de transfert et une mobilité étudiante ont lieu entre leur province et la Colombie-Britannique seront admissibles. Parallèlement, l'*Alberta Council on Admissions and Transfer – ACAT* (conseil de l'Alberta pour les admissions et les transferts) a approuvé une politique semblable qui peut être consultée à l'adresse acat.gov.ab.ca/pdfs/BCInstitutionMembApplPolicyandProcess.pdf. Ces politiques tirent parti de l'entente établie entre les deux provinces, en matière de transfert et qui est énoncée dans le *BC/Alberta Transfer System Protocol* (protocole relatif au système de transferts entre la Colombie-Britannique et l'Alberta [bccat.ca/pubs/BC-ABprotocol.pdf]). Elles sont le fruit d'une coopération continue entre les deux provinces visant à améliorer les transferts et la mobilité étudiante.

- **Collaboration tripartite**

En 2009, le personnel du BCCAT, de l'ACAT et du *Saskatchewan Council on Admissions and Transfer – SaskCAT* (conseil des admissions et des transferts de la Saskatchewan) s'est réuni deux fois pour échanger de l'information, discuter des champs d'intérêt commun et examiner des moyens de collaborer pour l'étude ou l'amélioration de l'articulation, du transfert et de la mobilité de la population étudiante à l'intérieur des provinces et entre celles-ci.

Ce groupe a convenu de continuer à se réunir pour discuter des priorités et a élaboré un plan de travail basé sur ces priorités. Voici trois exemples des projets compris dans le plan de travail :

- mettre en œuvre les nouvelles politiques de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour que chaque province mette les établissements de l'autre province dans son propre système de transfert;
- examiner la possibilité d'élaborer un protocole de transfert entre l'ACAT et le SaskCat qui soit semblable à celui déjà en place entre l'ACAT et le BCCAT ou qui soit basé sur ce modèle;
- mener une analyse du contexte afin de déterminer à quel point il serait faisable pour chaque province d'établir un site référentiel des ententes de transfert interprovinciales.

NOTA : La décision récente du gouvernement de la Saskatchewan d'éliminer le SaskCAT et Campus Saskatchewan remet en question l'avenir de certains de ces projets.

Le BCCAT conservera son rôle de premier plan sur la scène pancanadienne en faisant la promotion d'un système pancanadien de mobilité et de transfert. Notre travail portera essentiellement sur la prestation de conseils et de services de soutien aux provinces du Canada qui souhaitent mettre sur pied leur propre système de transfert. Il consistera aussi à encourager les ministères à soutenir ce genre d'activités.

Projets et activités prévus pour 2010-2011

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail complet qui rappelle les travaux et activités de l'année précédente et qui traduit les priorités examinées à la lumière des nouveaux enjeux. Le plan de l'exercice 2010-2011 est en cours d'élaboration et sera soumis à l'examen du BCCAT à sa réunion de mai 2010.

Manitoba

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme gouvernemental principalement responsable de coordonner le système de transfert des crédits de la province. Il sert d'intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement et se compose de 11 membres, y compris une personne à la présidence. Un secrétariat, qui compte neuf fonctionnaires et relève du conseil, est chargé d'entreprendre des activités et des projets conçus pour permettre à ce dernier d'accomplir son mandat et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés conjointement avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba. Le secrétariat travaille également en consultation avec les universités et les collèges pour appuyer les membres du conseil dans l'élaboration de mécanismes de reddition de compte, tant sur le plan politique que financier.

Le système postsecondaire public de la province comprend l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon, le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, le University College of the North (collège universitaire du Nord) et le Collège universitaire de Saint-Boniface, qui comprend l'École technique et professionnelle.

En vertu des lois qui ont régi la fondation du CEP, le mandat de celui-ci consiste notamment à allouer des fonds aux établissements, afin d'éviter le dédoublement inutile des efforts et des dépenses à l'intérieur du système d'enseignement postsecondaire, et à favoriser la mise en place d'ententes appropriées de transfert de crédits entre les universités et les collèges.

Communication et adoption des principes ministériels

Le CEP a approuvé les principes ministériels et les établissements postsecondaires publics les ont adoptés officiellement.

Progrès importants, 2009-2010

- Le Collège communautaire Assiniboine et l'Université Brandon ont adopté officiellement l'entente d'articulation intitulée *Connect 20/20* qui permet de faciliter la transition des étudiantes et étudiants entre ces établissements. En plus de faciliter les transferts de crédits dans un certain nombre de domaines, *Connect 20/20* marque également un pas important dans l'amélioration de l'articulation entre les programmes des collèges et ceux des universités.
- Le Winnipeg Technical College (collège technique de Winnipeg) et l'Université de Winnipeg ont signé un protocole d'entente selon lequel les établissements élaborent conjointement de nouveaux programmes menant à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, dans un certain nombre de domaines, y compris la technologie de l'information, le théâtre et le cinéma et les affaires. Quoiqu'il s'agisse d'une autre

réalisation d'importance visant à accroître la transférabilité entre les collèges et les universités, le plus grand accomplissement réside dans le fait que même si le Winnipeg Technical College offre de la formation technique et professionnelle, ses principales activités concernent le niveau secondaire. Par conséquent, l'entente représente une occasion importante d'accroître l'homogénéité de l'éducation secondaire axée sur l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles.

- Dans l'optique de sa stratégie Growing through Immigration (la croissance par l'immigration), le Manitoba continue de déployer des efforts pour favoriser la reconnaissance de la formation professionnelle et des titres de compétences obtenus dans d'autres pays. Parmi les initiatives qui créent des occasions de reconnaissance et de transfert de crédits pour des professionnels éduqués et formés à l'étranger, se trouvent notamment l'Internationally Educated Engineers Qualification Program (programme de qualification des ingénieures et ingénieurs formés à l'étranger) mis en place à l'Université du Manitoba en 2003 et l'Internationally Educated Nursing Program (programme de qualification des infirmières et infirmiers formés à l'étranger) mis en place au Collège Red River, en 2007. Récemment, le Labour Market-Driven Bridge Training Partnership Initiative (initiative de partenariat de formation relais axée sur le marché du travail) a été mis en œuvre afin d'améliorer d'avantage la reconnaissance des titres de compétences.
- Dans le cadre d'une initiative récente, le diplôme lié au programme de formation pratique en sciences infirmières du Collège communautaire Assiniboine comportera des cours et des heures de stage supplémentaires qui favoriseront l'admission aux programmes plus avancés de baccalauréat en sciences infirmières qui sont offerts au Collège Red River, à l'Université du Manitoba et à l'Université Brandon. Il s'agit d'une entente importante entre les établissements qui aidera les étudiantes et étudiants à mieux répondre aux besoins constants du marché du travail dans ce domaine.

Priorités

Les priorités demeureront la transférabilité et l'articulation entre collèges et universités, la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger et les efforts pour élaborer un programme d'enseignement qui favorise davantage la transition vers le niveau postsecondaire. Toutefois, au cours de la prochaine année ou au cours de cette période, le Manitoba veillera également à créer une source d'information unique et accessible au public, au sujet des ententes existantes et de celles qui sont en cours d'élaboration, en matière de transférabilité et de crédits.

Recherche

La recherche se poursuit sur la transférabilité des crédits et l'articulation, y compris sur les pratiques exemplaires dans les autres instances et le lien entre la transférabilité des crédits et l'articulation, d'une part, et l'assurance de la qualité, d'autre part. Le Manitoba aimerait toujours s'associer à d'autres provinces pour mener la recherche dans ces domaines.

Groupe de travail

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et sanctionne le soutien et l'attention prêtés par le CMEC à la transférabilité des crédits dans le secteur postsecondaire. Le groupe de travail devrait poursuivre ses travaux, car il reste beaucoup à partager et à apprendre des provinces et territoires.

Nouveau-Brunswick

Communication des principes ministériels

En juin 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rendu public *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*, qui se fonde sur la conviction que l'éducation est essentielle à l'autosuffisance de la province. Ce plan d'action contient 33 recommandations et, tel que l'exige le plan d'action, cinq priorités requérant une action immédiate ont été établies. L'une d'entre elles consiste à faciliter le transfert des crédits entre les établissements postsecondaires.

Quoique certains progrès aient été réalisés au cours des années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'avis que le temps est venu de mettre en place une pratique mieux coordonnée en ce qui concerne le transfert de crédits, l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ÉRA) de même que la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Adoption des principes ministériels

En août 2009, un groupe de travail provincial, composé de registraires d'établissements postsecondaires, a été formé et chargé d'explorer les possibilités d'élaborer un portail Web commun pour le transfert des crédits. Compte tenu d'autres initiatives recommandées, le groupe de travail est devenu un comité temporaire, appelé le Comité des admissions et transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB), afin de pouvoir se concentrer sur les principales priorités suivantes pendant l'exercice financier 2009-2010 :

- élaborer un portail Web commun;
- explorer trois projets pilotes potentiels de transfert et d'articulation entre les collèges et les universités du Nouveau-Brunswick dans les domaines des affaires, de l'ingénierie et des sciences infirmières;
- recommander un mécanisme provincial de coordination pour faciliter l'ÉRA dans la province;
- recommander un plan opérationnel à long terme pour le CATNB, à mettre en œuvre en 2010-2011.

Cadre d'action triennal

Une proposition de plan opérationnel à long terme pour le CATNB a été élaborée. Le CATNB sera un conseil de gestion participative du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Le CATNB sera un organisme par l'entremise duquel les parties intéressées travailleront en collaboration dans l'ensemble de la province, au profit des apprenantes et apprenants, afin d'assurer des transitions fluides entre les établissements et une transférabilité efficace des cours et des programmes. De plus, le CATNB servira à promouvoir une utilisation appropriée et

efficace de l'ÉRA, liée à l'évaluation des titres et des compétences étrangers, afin d'aider les apprenantes et apprenants à poursuivre des études postsecondaires et à intégrer le marché du travail.

Champs d'action prioritaires

En septembre 2009, l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) ont signé un protocole d'entente sur le transfert des crédits pour les provinces de l'Atlantique.

Par ce protocole d'entente, les parties s'engagent à veiller à ce que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire. Le protocole sert également à reconnaître que les établissements membres sont responsables de l'évaluation globale et de l'élaboration des programmes et qu'ils prendront les décisions appropriées en fonction de leurs propres normes.

Le portail Web provincial du CATNB sera lancé en 2010. Il simplifiera l'accès à l'information sur les transferts de crédits et la reconnaissance des acquis pour les établissements et la population du Nouveau-Brunswick. Il simplifiera aussi la prestation de services pour les établissements tout en assurant que de tels services soient offerts en temps opportun et selon le modèle d'assurance de qualité.

Trois sous-comités du CATNB ont été établis pour explorer les possibilités d'ententes d'articulation dans les domaines des affaires, de l'ingénierie et des sciences infirmières.

Recherche

Le CATNB entreprendra des travaux de recherche qui aideront à éclairer et à concevoir les politiques et les pratiques appropriées.

Le Nouveau-Brunswick appuie pleinement la stratégie de recherche proposée par le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Il demeure déterminé à partager à l'échelle pancanadienne les pratiques exemplaires en matière de transfert des crédits. À cet effet, il soutient le travail du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), en plus d'y participer.

Groupe de travail

Le Nouveau-Brunswick appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et nous continuerons à améliorer et à développer les ententes de transfert des crédits au Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve-et-Labrador

Communication des principes ministériels

Il existe un mécanisme de transfert des crédits depuis plus de 20 ans entre l'Université Memorial et le *College of the North Atlantic* (collège de l'Atlantique Nord), à Terre-Neuve-et-Labrador.

De nouvelles ententes sont régulièrement signées entre les établissements postsecondaires publics et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger. Un certain nombre d'ententes de transfert et de partenariat ont été établies dans l'ensemble du campus de l'État du Qatar du *College of the North Atlantic – CNA* (collège de l'Atlantique nord). Ce dernier a récemment conclu une entente, entre autres, avec la *Indiana University-Purdue University Indianapolis* (campus de l'Université Purdue à l'Université de l'Indiana à Indianapolis) concernant des programmes de technique du génie. La liste des ententes est publiée annuellement dans le guide de transfert (*Transfer Guide*), dont la 16^e édition est maintenant prête sur papier et en ligne à (www.ed.gov.nl.ca/edu/postsecondary/transferguide/index.html), pour l'année scolaire 2009-2010.

Le guide de transfert constitue, pour les étudiantes et étudiants, un ouvrage de référence sur les ententes établies de transfert de crédits entre cours et programmes ainsi que les transferts en bloc. Il renseigne aussi sur le réseau postsecondaire public, les politiques de transfert des établissements, de même que sur les cours et les programmes liés à l'école secondaire.

L'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique nord se sont récemment joints à d'autres collèges et universités de l'Atlantique pour signer un protocole d'entente par l'entremise du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA), afin de rehausser la transférabilité et la mobilité avec les établissements de la région de l'Atlantique du Canada et d'assurer que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire dans la région. Le protocole d'entente a été signé par 22 établissements de la région de l'Atlantique.

Adoption des principes ministériels

Terre-Neuve-et-Labrador appuie la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada et a transmis cette déclaration de principes à l'Université Memorial et au Collège de l'Atlantique nord.

Cadre d'action triennal

En 2005, le gouvernement a publié *Foundations for Success : White Paper on Public Post-Secondary Education* (les fondements du succès : livre blanc sur l'enseignement postsecondaire public). Ce document stratégique fait partie de l'engagement soutenu du gouvernement d'offrir des programmes d'études postsecondaires abordables et accessibles. Le

document a ouvert plusieurs axes de collaboration dans le réseau public d'enseignement postsecondaire, entre l'Université, le Collège et le ministère de l'Éducation, notamment en ce qui concerne les champs d'étude communs.

En 2007, le rapport du groupe de travail sur les compétences intitulé *All the Skills to Succeed* (toutes les compétences qu'il faut pour réussir) a été approuvé par le gouvernement afin de déterminer les besoins futurs en matière de compétences, de cerner les lacunes et leur incidence potentielle sur l'économie de la province, ainsi que pour définir et élaborer des stratégies permettant de répondre à ces besoins d'éducation et de formation, en maximisant le perfectionnement de la main-d'œuvre. Cette orientation stratégique a permis de réaliser des progrès considérables au chapitre de l'éducation postsecondaire dans la province.

Champs d'action prioritaires

Le ministère de l'Éducation déterminera les champs d'action prioritaires dans le cadre de la planification stratégique et les mesures appropriées en ce qui concerne le transfert et l'articulation des crédits continueront d'être soulignées dans le cadre de l'orientation stratégique du gouvernement.

Recherche

Le ministère de l'Éducation décidera de l'orientation de la recherche dans le cadre de sa planification stratégique et des initiatives de recherche se poursuivent dans les établissements postsecondaires.

Groupe de travail

La province est favorable au maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits, estimant qu'il représente une tribune utile à la collaboration entre les provinces et les territoires pour l'amélioration des possibilités de transfert de crédits au pays. La province appuie également les efforts du CMEC visant à promouvoir et à soutenir une approche pancanadienne à l'égard de la transférabilité des crédits et continue de participer au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Territoires du Nord-Ouest

Communication et adoption des principes ministériels

Bien que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi (MECE) appuie les principes ministériels, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada, ces principes n'ont pas été officiellement communiqués ni adoptés.

Adoption des principes ministériels

Le Collège Aurora est le seul établissement postsecondaire public des Territoires du Nord-Ouest à connaître les principes et à convenir de leur but.

Cadre d'action triennal

Les Territoires du Nord-Ouest et le Collège Aurora continuent de s'efforcer de multiplier les partenariats et les ententes de transférabilité des crédits avec d'autres instances. Le Collège Aurora continuera d'articuler le plus largement possible ses programmes. Il est membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada. Pour ce qui est des programmes conduisant à un grade, le collège travaille directement avec l'établissement responsable dans chaque cas. Sur la scène internationale, le Collège travaille en collaboration avec des établissements liés à l'Université de l'Arctique, aux fins de transférabilité de crédits.

Champs d'action prioritaires

La grande priorité du Collège Aurora consiste à faire en sorte que ses étudiantes et étudiants soient admis dans d'autres établissements postsecondaires grâce à un processus sans heurt. Il travaille d'ailleurs continuellement à l'élaboration d'ententes d'articulation. Le fait que les effectifs du Collège soient réduits par rapport à ceux d'établissements situés dans d'autres instances du Canada complique la prestation de la gamme des programmes possibles dans les endroits plus peuplés. Par conséquent, les partenariats et les ententes de transfert sont essentiels, puisque le Collège doit répondre aux besoins des résidents et des employeurs des Territoires du Nord-Ouest en matière d'éducation postsecondaire.

Groupe de travail

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie les efforts déployés par le CMEC, les provinces, les territoires et les établissements postsecondaires pour améliorer la transférabilité des crédits au sein des provinces et territoires et entre eux. Un système pancanadien serait profitable à tous. Les Territoires du Nord-Ouest bénéficieraient particulièrement d'un protocole pancanadien de transfert entre collèges et universités sous l'égide du CMEC, ainsi que des

projets de recherche du CMEC sur l'efficacité et l'équité des systèmes actuels de reconnaissance des crédits.

Nouvelle-Écosse

Communication des principes ministériels

Les établissements postsecondaires publics de la Nouvelle-Écosse connaissent la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada.

Adoption des principes ministériels

La Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada a été examinée antérieurement et la Nouvelle-Écosse est favorable à l'adoption des principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Toutes les universités de la province ainsi que le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continuent à multiplier les établissements collégiaux et universitaires reconnus ainsi que les équivalences reconnues et acceptées. Certains établissements ont dressé une liste en ligne des équivalences, ou sont en train de le faire, à l'intention des éventuels étudiants et étudiantes. D'autres négocient des ententes d'articulation avec des collèges, dans l'intention de promouvoir les crédits offerts aux titulaires de diplômes dans des programmes d'études collégiales appropriés, au sein de ces établissements. Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continue à suivre le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* préparé par le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique. La province appuie toutes les mesures qui multiplient les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, entre les établissements de la province ainsi qu'entre ces établissements et ceux des autres provinces et territoires.

Champs d'action prioritaires

L'Entente de partenariat entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur l'économie et la réglementation (EPER), signée en février 2009 par les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, reconnaît la pleine transférabilité des crédits des collèges communautaires et des universités comme une initiative à promouvoir entre les deux provinces. Cette entente pourrait être élargie pour inclure l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador. Des ententes de transfert de crédits et des programmes articulés sont mis en place selon les besoins à l'intérieur du système et dans toute la région des Maritimes et de l'Atlantique. D'autres initiatives se poursuivent.

Groupe de travail

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

Nunavut

Communication des principes ministériels

Le Nunavut met en œuvre sa Stratégie de formation des adultes, présentée à la législature en novembre 2006 et annoncée conjointement avec le *Nunavut Tunngavik Incorporated*. Cette stratégie comporte des principes et des recommandations axés sur l'assurance de la qualité et le transfert des crédits. Dans le cadre de ces efforts, nous veillons à ce que les stratégies du Nunavut soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits, bien qu'un cadre de référence ait été préparé en prévision d'un organisme de coordination territorial qui se penchera, entre autres dossiers, sur la transférabilité des crédits.

Adoption des principes ministériels

Pour sa Stratégie de formation des adultes, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'Inuit Qaujimagatuqangit ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisque aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits, ces principes n'ont pas été entièrement approuvés à l'intérieur du Nunavut. De plus, certains objectifs sont à la base de la Stratégie de formation des adultes et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits. Ils visent entre autres à promouvoir une plus grande coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut, y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire, et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut.

Cadre d'action triennal

Le Nunavut a cerné plusieurs questions associées à sa Stratégie de formation des adultes, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial de reconnaissance des acquis, comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires et aux programmes pour adultes. Ce travail est entrepris dans le cadre général de la Stratégie de formation des adultes.

Champs d'action prioritaires

En plus des éléments du cadre d'action triennal ci-dessus, le Nunavut revoit sa Loi sur les collèges publics et a adopté en 2008 une nouvelle Loi sur l'éducation. Les règlements, les politiques et les protocoles associés à la Loi sur l'éducation sont en cours d'élaboration et devraient avoir une incidence sur l'assurance de la qualité et la transférabilité des crédits. Le Nunavut cherche également à établir un réseau et un processus solides pour améliorer l'assurance de la qualité et soutenir la transférabilité des crédits. Il participe à la transférabilité des crédits en ce qui concerne l'Université de l'Arctique, un établissement circumpolaire mettant à contribution le Canada.

Recherche

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout qu'il cherche à se doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

Groupe de travail

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Un cadre supérieur de l'apprentissage des adultes sera désigné pour y siéger. Le Nunavut travaille sur la réalisation d'un système intégré favorisant la reconnaissance et le transfert des crédits.

Ontario

Communication et adoption des principes ministériels

Après l'approbation par les ministres de la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada en octobre 2002, le sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités a distribué les principes aux cadres dirigeants et aux rectrices et recteurs de tous les collèges et universités financés par le gouvernement de l'Ontario. Lorsqu'il a communiqué, en octobre 2002, avec les établissements postsecondaires, le sous-ministre leur a demandé de diffuser librement la déclaration auprès de leur personnel.

Vue d'ensemble

Le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) a été établi en 1996 afin de favoriser la promotion et la coordination d'initiatives conjointes en matière d'éducation et de formation destinées à faciliter le transfert d'étudiantes et étudiants d'un secteur à un autre; à stimuler la création de programmes réunissant des collèges et des universités; et à favoriser davantage la continuité au sein du système d'éducation postsecondaire ontarien.

Dans le cadre de ses responsabilités, le CCCU maintient le *Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO), www.ocutg.on.ca, qui donne accès à une base de données consultable en ligne décrivant les ententes de transfert de crédits entre les collèges et les universités de l'Ontario. Le CCCU maintient également une analyse à jour de plus de 300 ententes de transfert de crédits énoncées dans le GRCCUO, qui définit la nature du partenariat, le type de crédits accordés et les conditions afférentes à la réception et à l'application de crédits à des programmes.

Afin d'aider les résidentes et résidents de l'Ontario à mieux comprendre le système d'éducation postsecondaire ontarien, le CCCU a élaboré une carte conceptuelle destinée à aider les parties intéressées à mieux discerner les relations et les itinéraires entre les programmes, les établissements et les secteurs. Cette carte définit les itinéraires de l'admission et du transfert, menant à des titres de compétences, tels qu'ils sont définis dans le Cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario, en ce qui concerne l'éducation postsecondaire.

Le CCCU se consacre également à la recherche relative aux politiques et aux pratiques en matière de transfert, dans le but de repérer des pratiques exemplaires susceptibles d'aider les établissements à élaborer des itinéraires d'une continuité accrue entre les deux secteurs de l'éducation postsecondaire.

Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation

Le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités de l'Ontario (MFCU) continue de financer des projets pilotes et d'autres stratégies innovatrices conçues pour accroître la collaboration entre les collèges et les universités et favoriser l'établissement d'un système

d'éducation postsecondaire ontarien qui soit plus uniforme. Les projets suivants sont gérés par le CCCU :

- En 2006-2007, le MFCU a accordé 3 millions de dollars au CCCU, relativement au *Change Fund Initiative* (initiative de fonds pour le changement), afin d'élaborer de nouvelles ententes d'articulation. Douze projets couvrant un éventail d'initiatives ont été choisis aux fins de financement dans le cadre des deux premières phases de mise en œuvre. Les initiatives comprenaient notamment des programmes de collaboration entre collèges et universités, des ententes bilatérales de transfert et des ententes multilatérales pour l'accès direct à des programmes menant à l'obtention d'un grade. Deux étapes importantes ont été franchies au chapitre de la pratique de transfert en Ontario, grâce à ces projets :
 - Trois projets pilotes ont servi à analyser le contenu de normes provinciales concernant des programmes spécifiques de collèges publics, afin d'établir des crédits de transfert en bloc pour les diplômées et diplômés de ces programmes, vers des programmes de baccalauréats compatibles. Cette stratégie a donné lieu à des itinéraires de transfert qui pourraient convenir à toutes les diplômées et tous les diplômés collégiaux de programmes pertinents offerts dans plusieurs collèges, ce qui permettrait à un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants d'avoir accès à de tels itinéraires.
 - Un autre projet a servi à reconnaître les équivalences de cours faisant partie de programmes généraux d'arts et de sciences ou de programmes d'arts libéraux, en vue de l'admission à des programmes universitaires menant à l'obtention d'un grade en arts, en sciences sociales ou en sciences pures. Ce projet comportait également une stratégie visant à appuyer des étudiantes et étudiants qui sont en transition entre un collège et une université, en plus de permettre d'explorer l'utilisation de cours à crédits doubles afin de maximiser le nombre de crédits de transfert pour les étudiantes et étudiants participant au projet.
- En 2009, à partir des progrès réalisés en matière d'itinéraires de transfert, le CCCU a trouvé plusieurs domaines correspondant à des programmes collégiaux, à la suite desquels un nombre considérable d'étudiantes et étudiants entreprennent des études universitaires. Le CCCU a invité les établissements à signaler leur intérêt à l'égard de l'élaboration d'ententes de transfert en bloc, fondées sur des normes provinciales en matière de programmes et qui permettraient d'articuler des itinéraires de transfert dans l'ensemble du système, entre ces programmes collégiaux et des programmes compatibles dans des universités participantes. Le CCCU a également invité des établissements à signaler leur intérêt quant à la participation et à la création de moyens efficaces permettant de trouver des cours d'arts ou de sciences qui pourraient être reconnus par des universités individuelles à titre de programmes d'études établis et appropriés à un transfert qui pourraient être offerts par des collèges dans le cadre de programmes généraux d'arts et de sciences ou d'arts libéraux menant à un diplôme ou à titre de cours facultatifs généraux.

- Par conséquent, trois projets ont fait l'objet de financement dans le cadre du *Change Fund Initiative* de 2009. Tous les projets concernent plusieurs universités. Deux d'entre eux portent particulièrement sur l'établissement d'itinéraires de transfert, à partir des normes provinciales établies pour les programmes collégiaux. Ainsi, les nouveaux itinéraires prévoyant le transfert à partir d'un programme menant à un diplôme vers un programme menant à un grade s'appliqueront aux diplômées et diplômés de tous les programmes correspondants. Le troisième projet porte principalement sur l'élaboration de programmes de transfert, permettant de favoriser la transition à partir de programmes collégiaux généraux d'arts et de sciences vers des programmes menant à des grades universitaires compatibles.

Le CCCU travaille actuellement à améliorer le GRCCUO afin d'y intégrer des itinéraires de transfert à partir de programmes de diplômes collégiaux vers des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire et de clarifier les itinéraires de transfert pour les étudiantes et étudiants qui planifient leurs études postsecondaires.

Champs d'action prioritaires

Le budget de 2010 de l'Ontario a confirmé l'engagement de la province à l'égard de l'éducation postsecondaire et de la mobilité de la population étudiante, par le lancement du plan intitulé Ontario ouvert sur le monde. Selon le budget présenté, l'un des engagements à l'égard de l'éducation postsecondaire, consiste à améliorer les aptitudes des étudiantes et étudiants à explorer le système d'éducation postsecondaire, par l'apport de ressources supplémentaires destinées à appuyer la mise en œuvre d'un système de transfert des crédits.

Les travaux de conception et d'élaboration d'un système ontarien de transfert des crédits ont débuté au printemps 2009, alors qu'un comité directeur et un groupe de travail, tous deux présidés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, ont été établis pour appuyer l'élaboration stratégique, la conception et la mise en œuvre du système en question.

Le comité directeur et le groupe de travail comptent des représentantes et représentants de Colleges Ontario (collèges Ontario), du Conseil des universités de l'Ontario et de trois associations étudiantes. Le groupe de travail compte également des personnes représentant le CCCU.

Jusqu'à maintenant, d'importants progrès ont été réalisés, notamment l'élaboration de principes communs, la détermination d'une vision et de caractéristiques clés pour le système, que tous les groupes intéressés ont appuyé et qui formeront la base du système.

Le budget de 2010 de l'Ontario appuie les travaux réalisés jusqu'à maintenant, en annonçant l'engagement de la province en vue de procurer des ressources supplémentaires destinées à favoriser la mise en œuvre du nouveau système de transfert des crédits.

Il est prévu que la mise en place du nouveau système de transfert de crédits sera échelonnée sur plusieurs années et que le processus devrait s'achever dans le contexte quinquennal du plan intitulé Ontario ouvert sur le monde.

Le ministère continuera d'appuyer les projets menés à l'échelle provinciale en faveur des itinéraires entre établissements et programmes menant à des titres de compétences postsecondaires, en conformité avec le nouveau système de transfert de crédits de la province. Le ministère appuiera aussi des activités qui se rapportent à l'articulation des possibilités de transfert entre collèges et entre universités.

Recherche

Le CCCU a entrepris une analyse des politiques en matière de transfert de crédits, ainsi que des pratiques, des cadres de travail et des ressources étudiantes, dans plus de 60 champs d'application, en plus d'entreprendre une révision de la documentation relative au transfert de crédits entre collèges et universités. Des sommaires portant sur les pratiques exemplaires et sur les obstacles nuisant aux transferts ont été élaborés à partir de l'analyse et de la révision et les principales caractéristiques de divers modèles ont été relevées.

Le CCCU a également publié deux rapports se rapportant aux cas d'étudiantes et étudiants ayant bénéficié d'un transfert de crédits aux universités de York (2008) et de Nipissing (2007), une évaluation de la mise en œuvre de programmes de coopération entre collèges et universités en sciences infirmières (2007) et une analyse de la mobilité des diplômées et diplômés collégiaux vers des programmes universitaires, entre 2002 et 2007 (2007). Le conseil a également créé une brochure illustrant des exemples de partenariats réussis entre collèges et universités (2008). Tous les documents se trouvent à <http://www.cucc-ontario.ca/bin/publications/reports.cfm>.

En février 2009, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a publié un rapport intitulé *Nouvelles chances, nouvelles compétences : élargir l'accès à l'enseignement supérieur en Ontario par une plus grande différenciation des établissements* <http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/Faire%20fonctionner%20la%20cooperation%20college-universite.pdf>. Ce rapport examine diverses options pour multiplier dans la province les possibilités d'obtention d'un grade, y compris une discussion sur les options permettant de faciliter le transfert entre les établissements.

Le COQES a récemment publié un autre rapport, intitulé *Faire fonctionner la coopération collège-université : l'Ontario dans un contexte national et international* <http://www.heqco.ca/fr-CA/Research/Research%20Publications/Documents/Web%20Summary%20French%20Making%20College-University%20Cooperation%20Work.pdf>. Ce rapport montre les conditions favorables à la coopération des établissements, mesure le degré de réussite des partenariats enregistré jusqu'à maintenant en Ontario entre collèges et universités et compare les résultats de l'approche ontarienne de coopération collège-université à ceux des instances où la promotion

de la transférabilité se fonde sur une approche englobant l'ensemble du système.

Groupe de travail

L'Ontario continue à participer pleinement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Île-du-Prince-Édouard

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et au Collège Holland.

Adoption des principes ministériels

Les deux établissements postsecondaires de la province connaissent ces principes et souscrivent aux objectifs.

Cadre d'action triennal

Notre groupe de travail se réunit régulièrement pour que les établissements continuent d'élaborer des processus et des procédures visant à améliorer le service entre l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le Collège Holland et les établissements du Canada et de l'étranger.

Champs d'action prioritaires

Depuis le rapport précédent, le Collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard ont achevé un guide de transfert des crédits qui aidera les étudiantes et étudiants actuels et futurs ainsi que le personnel des établissements à déterminer les crédits transférables. Ce document facilite les transferts efficaces entre les deux établissements. Il s'agit d'un document évolutif qui est constamment mis à jour au fur et à mesure que les équivalences entre les cours sont établies.

Depuis un an, le Collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard ont ajouté de nouvelles ententes d'articulation dans les secteurs suivants :

- entre le programme de cuisine du Collège et le baccalauréat en tourisme et accueil de l'Université;
- entre le programme d'administration des affaires, de commerce de détail et de comptabilité du Collège et le baccalauréat en administration des affaires de l'Université;
- entre les programmes de protection de la faune du Collège et de l'Université.

Il existe actuellement 21 ententes d'articulation entre le Collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Collège Holland et l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard continueront de sonder les possibilités de partenariat dans la province, au Canada et à l'étranger au moyen d'ententes d'articulation et de protocoles d'entente, pour un bon nombre de programmes.

Groupe de travail

L'Île-du-Prince-Édouard est membre du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT). Ce groupe de travail continue à se réunir de façon régulière.

Québec

Communication des principes ministériels

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis la déclaration ministérielle aux membres de ce comité.

Adoption des principes ministériels

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régle la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

Cadre d'action triennal

En mai 2002, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dévoilait sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Celle-ci contient plusieurs mesures afin de développer une culture de la reconnaissance des acquis à tous les niveaux scolaires. Le plan d'action qui l'accompagne incite les universités à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis. L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française a d'ailleurs été mandatée afin de dresser un état de la situation concernant les pratiques de reconnaissance des acquis dans les universités du Québec.

Les 6 et 7 avril 2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport organisait le Colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences afin de faciliter et de valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences. Ce colloque visait à mobiliser les principales parties intéressées afin d'approfondir et de concrétiser la reconnaissance des acquis, de rendre compte des efforts en cours et de donner une nouvelle impulsion à ce chantier d'envergure.

Champs d'action prioritaires

Les cégeps et les universités développent de plus en plus de passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent seulement trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 36 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2007, on rapportait que 14 universités avaient des ententes avec de un à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre trois et 36 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les

universités et les collèges ont continué à se multiplier. Par exemple, on compte aujourd'hui une centaine d'ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotuelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargi à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse.

Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères ou d'autres universités au Canada. Dans les deux cas, l'étudiante ou étudiant participe activement au choix de l'université. Ainsi, les universités du Québec sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres établissements. Cette pratique se fonde sur les droits et pouvoirs de chaque université en matière de délivrance de diplômes.

Le Québec a par ailleurs favorisé la conclusion d'ententes de mobilité professionnelle avec la France et d'autres provinces au Canada. Dans ces cas, il s'agit moins de transférer des crédits entre établissements que d'adopter et de mettre en œuvre des normes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation. Au besoin, des activités de formation d'appoint peuvent permettre à des personnes en situation de mobilité d'acquérir toutes les compétences requises pour l'exercice d'une profession. Les ordres professionnels sont donc impliqués dans l'adoption et la mise en œuvre de ces normes de reconnaissance.

Enfin, dans le sommaire d'un Plan d'action pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis au Canada publié par le *Prior Learning Assessment Centre* (Halifax),^b (centre d'évaluation de la reconnaissance des acquis) on mentionne trois enjeux dans le grand domaine de la reconnaissance des acquis :

- Le transfert de crédits
- L'évaluation des titres de compétences universitaires et professionnels
- L'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel, informel ou fondé sur l'expérience (qui peut se traduire par des crédits ou titres de compétences universitaires).

^b <http://www.placentre.ns.ca/PDFS/CCL/2008-10-PLAR-Report-ExecSumFR.pdf>

Le Québec estime que le troisième volet est fort différent des deux précédents. Il souligne aussi que le Centre interdisciplinaire de recherche-développement sur l'éducation permanente (CIRDEP) de l'Université du Québec à Montréal a participé à la rédaction du sommaire mentionné antérieurement.

Groupe de travail

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport considère : 1) que le Groupe de travail sur le transfert des crédits a réalisé un travail substantiel en ce qui concerne les six principes de la Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada; 2) que le transfert des crédits entre établissements relève de la responsabilité première des établissements d'enseignement postsecondaire; 3) que la Déclaration ministérielle du CMEC demeure un guide qui oriente efficacement l'action des intervenantes et intervenants.

Par ailleurs, la problématique de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis fondés sur l'expérience est fort différente de la problématique du transfert des crédits. Le cas échéant, si des développements étaient jugés prioritaires au titre de l'évaluation des apprentissages fondés sur l'expérience, il pourrait être avantageux d'entreprendre de tels travaux en fonction des activités dispensées par les collèges, puisque l'apprentissage fondé sur l'expérience y est souvent mentionné. Stratégiquement, les principes visant la reconnaissance des apprentissages fondés sur l'expérience auraient avantage à être présentés dans une déclaration ministérielle distincte de celle du transfert des crédits.

Saskatchewan

Communication des principes ministériels

Le *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* – SaskCAT (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et le transfert) a été créé à l'automne 2004. Sa mission, ses principes directeurs et ses objectifs ont été formulés et approuvés en mai 2005 par le Conseil de gestion de Campus Saskatchewan, un partenariat entre les établissements d'éducation postsecondaire de la province. Les efforts initiaux du SaskCAT ont surtout porté sur l'achèvement et le lancement de son site Web (www.saskcat.ca) et du guide de transfert des crédits, lancé en ligne en janvier 2006. Les documents de promotion du guide et du travail du SaskCAT ont été élaborés et distribués aux établissements et au public. Le SaskCAT, dont les membres sont responsables du transfert des crédits, au sein des établissements, se réunit régulièrement pour faire progresser ses dossiers. Les récents efforts ont surtout porté sur le développement d'une « culture de transfert » dans la province, par la création de comités d'articulation et la conclusion de nouvelles ententes d'articulation. Jusqu'à maintenant, sept comités d'articulation ont été créés.

Adoption des principes ministériels

Les principes directeurs régissant le travail du SaskCAT ont respecté les principes du CMEC :

- Le SaskCAT a fait la promotion d'une culture de transfert aux termes de laquelle la pratique aurait consisté à trouver des raisons pour accorder plutôt que refuser le transfert des crédits et à favoriser l'accès aux établissements et aux programmes.
- Les établissements de la Saskatchewan reconnaissent que même si les expériences d'apprentissage varient, les résultats d'apprentissage peuvent être équivalents sur le plan du contenu et des normes. Par conséquent, les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de répéter leur apprentissage.
- Le SaskCAT a facilité l'accès à de l'information exacte, claire et à jour sur la transférabilité et les processus de transfert des crédits et cette information demeure accessible par l'entremise d'un site Web et du guide en ligne sur le transfert des crédits.
- Chaque établissement conserve le droit de déterminer les exigences de ses programmes ainsi que ses critères d'admission.
- Les comités chargés de l'articulation ont soutenu leurs efforts et plusieurs nouvelles ententes sont en place ou en cours d'élaboration.
- En septembre 2009, le SaskCAT a organisé une réunion du WestCAT (composé des conseils des admissions et des transferts de la Colombie-Britannique [BCCAT], de l'Alberta [ACAT] et de la Saskatchewan [SaskCAT]), qui a permis de discuter d'un certain nombre de questions portant sur les transferts de crédits et la mobilité des étudiantes et étudiants entre les provinces et d'envisager des initiatives pertinentes.
- Le ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan a signé une lettre d'entente avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie de l'Alberta, dans le but d'établir une relation de coopération visant à

faciliter les initiatives en matière d'assurance de la qualité, de transfert des crédits et de recherche et d'innovation. Parmi les initiatives prioritaires dans le domaine du transfert des crédits, se trouvent notamment la mise en commun de pratiques exemplaires dans le cadre de la mise en place d'un système de transfert des crédits et d'un cadre d'évaluation et de reconnaissance des acquis, de même que la collaboration relativement à des projets de recherche sur la mobilité interprovinciale des apprenantes et apprenants.

Cadre d'action triennal

En décembre 2009, le conseil de direction de Campus Saskatchewan a convenu du fait que le partenariat avait accompli son mandat et a décidé de mettre fin à ce partenariat au 31 mars 2010. En tant que sous-comité de Campus Saskatchewan, le SaskCAT cessera ses activités au 31 mars 2010. Le conseil a fait des recommandations au ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et du Travail de la Saskatchewan, concernant des moyens de poursuivre l'élaboration du système de transfert des crédits de la province. Le ministère examine actuellement ces recommandations, de même que d'autres solutions potentielles.

Champs d'action prioritaires

Outre l'articulation des cours et des programmes actuels dans les divers établissements, la Saskatchewan prévoit de continuer à participer à diverses initiatives interprovinciales, y compris le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et un nouveau projet de trois conseils avec le BCCAT et l'ACAT.

Recherche

Par l'entremise du CPCAT et avec l'appui financier du SaskCAT, l'Université de la Saskatchewan participe à la planification d'un projet interprovincial de recherche sur le mouvement de la population étudiante entre les provinces.

Groupe de travail

La Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Des représentantes et représentants participent au travail du sous-comité chargé d'étudier de possibles mises à jour à la déclaration ministérielle et d'éventuelles stratégies pour renforcer l'engagement des provinces.

Yukon

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

L'établissement postsecondaire a adopté ces principes ministériels.

Cadre d'action triennal

Le Collège du Yukon continuera d'articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) et les membres de son corps professoral assistent régulièrement aux réunions provinciales de la Colombie-Britannique sur l'articulation au postsecondaire. Le collège est un membre actif de l'Association des collèges communautaires du Canada. Le Collège du Yukon a entrepris la procédure pour devenir membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta).

Champs d'action prioritaires

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Sa priorité constante est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du Yukon. La conclusion d'ententes d'articulation constitue un processus constant pour le collège.

Recherche

Le Collège du Yukon a participé à un projet pancanadien de recherche sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis, financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et coordonné par l'Université Athabasca. Il a mis en œuvre les recommandations formulées dans le rapport. L'évaluation et la reconnaissance des acquis sont en place pour les programmes du collège portant sur le développement des jeunes enfants.

Groupe de travail

Le Yukon est d'accord pour que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits poursuive ses efforts.

Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, y compris mais non de façon limitative à l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

L'énoncé de principes ci-dessous reconnaît que le transfert de crédits peut se faire entre établissements postsecondaires de tous types, aussi bien publics que privés.

Principes

1. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert de crédits. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
2. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.

3. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu, de la rigueur et des résultats même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.
4. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
5. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.
6. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier.